

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
VILLE DE NEUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, tenue le lundi 6 juin 2016 à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Neuville, 230 rue du Père-Rhéaume, Neuville.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Louis Beaulieu-Charbonneau	Conseiller
Madame Magali Frenette	Conseillère
Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
Madame Manon Théberge	Conseillère
Monsieur Michel Bernier	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, maire.

EST ABSENT :

Monsieur Dominic Garneau	Conseiller
--------------------------	------------

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Manon Jobin	Trésorière et greffière adjointe
Monsieur David Bouchard	Directeur du Service de l'urbanisme

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 h 30)**

2. **ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

16-06-130 QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 30)**
2. **ORDRE DU JOUR**
 - Points à ajouter
 - Adoption
3. **PERIODE DE QUESTIONS**
4. **PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016
 - Commentaire/correction
 - Adoption
 - 4.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2016
 - Commentaire/correction
 - Adoption
5. **DIRECTION GENERALE ET GREFFE**
 - 5.1. Suivi du bordereau de la correspondance
 - 5.1.1. Demande d'aide financière – Voyage d'échange avec la Suisse - diabète de type 1

- 5.2. Mandat en architecture à titre de chargé de projet pour le suivi de construction de la bibliothèque dans l'église Saint-François-de-Sales
- 5.3. Démission de monsieur Simon Lemieux à titre d'inspecteur en urbanisme
- 5.4. Avis de motion visant à modifier le règlement de zonage numéro 104 afin d'ajouter l'usage spécifique « Mini-entrepôts » à la zone C-5
- 5.5. Autorisation de signature - Entente concernant le service PerLE

- 5.6. Bonification du mandat de l'architecte pour l'aménagement de la bibliothèque à l'église Saint-François-de-Sales
- 5.7. Bonification du mandat de la firme d'ingénierie WSP pour l'aménagement de la bibliothèque à l'église Saint-François-de-Sales
- 5.8. Achat d'un siège de balançoire parent-enfant pour le parc de la Famille
- 5.9. Embauche d'un inspecteur en urbanisme
- 6. SERVICE DES INCENDIES**
 - 6.1. Brigade des incendies – rapport mensuel du mois de mai 2016
 - 6.2. Nomination de madame Catherine Morin à titre de pompière niveau 1
- 7. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
Aucun point à l'ordre du jour
- 8. SERVICE DE L'URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
 - 8.1. Assemblée publique de consultation concernant une dérogation mineure affectant l'immeuble sis au 35 route 138
 - 8.2. Demande d'autorisation pour l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture les lots 3 507 436 et 3 507 003 (sur la route 138)
 - 8.3. Assemblée publique de consultation et adoption du règlement no 57.2 modifiant le règlement numéro 57 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux
 - 8.4. Adoption du premier projet de règlement numéro 104.6 modifiant le règlement de zonage numéro 104 afin d'ajouter l'usage spécifique « Mini-entrepôts » à la zone C-5
- 9. SERVICE DES LOISIRS**
 - 9.1. Calendrier d'utilisation des routes municipales
 - 9.2. Embauche du personnel au programme de camp de jour 2016
 - 9.3. Accréditation des organismes
 - 9.3.1. Association des gens d'affaires de Neuville
 - 9.3.2. Association des producteurs de maïs sucré de Neuville
 - 9.3.3. Déjeuner-conférence L'Envolée de Neuville
 - 9.3.4. Cercle de Fermières de Neuville
 - 9.3.5. Chorale de Neuville
 - 9.3.6. Chœur Neuvillois
 - 9.3.7. Club FADOO, l'Oasis de Neuville
 - 9.3.8. Association des Fêtes Gourmandes de Neuville
 - 9.3.9. Neuville se souvient
 - 9.3.10. Héritage Neuvillois
 - 9.3.11. Fabrique de Neuville
 - 9.3.12. Journées de la Culture
 - 9.3.13. Maison des jeunes de Neuville
 - 9.3.14. Société Provancher d'histoire naturelle du Canada
 - 9.3.15. Société Saint-Vincent de Paul - Conférence Neuville
 - 9.4. Nomination et reconduction des membres du Comité consultatif des loisirs et de la Culture
- 10. TRÉSORERIE**
 - 10.1. Présentation des comptes

- 10.2. Refinancement des règlements 38-1 et 38 (38.2)
- 10.3. Émission par billets relatifs aux règlements 38-1 et 38 (38.2)
- 10.4. Autorisation de paiement – Quote-part à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles Portneuf
- 10.5. Autorisation de paiement – Reboisement Les Cent Frontières inc.
- 11. **AFFAIRES NOUVELLES**
- 12. **PERIODE DE QUESTIONS**
- 13. **CLOTURE ET LEVEE DE LA SEANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil municipal à cette première période.

4. PROCÈS-VERBAUX

4.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

- 16-06-131** Chacun des membres ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016, la trésorière et greffière adjointe est dispensée d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 MAI 2016

- 16-06-132** Chacun des membres ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2016, la trésorière et greffière adjointe est dispensée d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2016 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

5.1 SUIVI DU BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE

5.1.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOYAGE D'ÉCHANGE AVEC LA SUISSE - DIABÈTE DE TYPE 1

16-06-133 **CONSIDÉRANT QUE** Alec R. Lapierre, adolescent diabétique de type 1, a adressé une demande d'aide financière à la ville de Neuville pour lui permettre de faire un voyage d'échange avec un adolescent suisse vivant également avec le diabète de type 1;

CONSIDÉRANT QUE le programme voyage-échange vise à amener les adolescents (es) diabétiques à une meilleure prise en charge de leur maladie;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil verse la somme de 75 \$ à Alec R. Lapierre pour l'aider à atteindre son objectif.

QUE cette somme soit prise au poste budgétaire numéro 02 19000 996 « *Dons et subvention* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 MANDAT EN ARCHITECTURE À TITRE DE CHARGÉ DE PROJET POUR LE SUIVI DE CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHÈQUE DANS L'ÉGLISE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES

16-06-134 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville prépare actuellement les plans et devis pour l'aménagement de la bibliothèque dans l'église Saint-François-de-Sales;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assurer, pour le projet de bibliothèque municipale, un suivi et un accompagnement par un chargé de projet membre de l'Ordre des architectes du Québec en soutien à l'administration municipale;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement d'un chargé de projet en architecture est une exigence du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme d'aides aux immobilisations;

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale a procédé à l'appel de services professionnels en architecture pour agir comme chargé de projet dans le dossier de la bibliothèque municipale dans l'église Saint-François-de-Sales;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil mandate monsieur Jacques Bélanger, architecte, à titre de chargé de projet dans l'aménagement de la bibliothèque municipale à l'intérieur de l'église Saint-François-de-Sales, incluant le suivi de chantier et l'attestation de la livraison de la bibliothèque municipale, pour un montant de 18 260 \$ (excluant les taxes);

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire no 55 99239 000 « *Surplus réservé Bibliothèque municipale* »;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Jacques Bélanger et au ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 **DÉMISSION DE MONSIEUR SIMON LEMIEUX À TITRE D'INSPECTEUR EN URBANISME**

16-06-135 **CONSIDÉRANT QUE** monsieur Simon Lemieux a déposé sa démission au poste d'inspecteur en urbanisme le 12 mai 2016, laquelle est effective depuis le 20 mai 2016;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil accepte la démission de monsieur Simon Lemieux et lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 **AVIS DE MOTION VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 104 AFIN D'AJOUTER L'USAGE SPÉCIFIQUE « MINI-ENTREPÔTS » À LA ZONE C-5**

16-06-136 Monsieur Michel Bernier, conseiller au siège numéro 6, donne un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ultérieure à ce conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 104 afin d'ajouter l'usage spécifique « mini-entrepôts » à la zone C-5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 **AUTORISATION DE SIGNATURE - SERVICE PERLE**

16-06-137 **CONSIDÉRANT QUE** le service PerLE est un service interactif Web, développé par Industrie Canada, qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéraux et provinciaux, et des municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a adhéré au service PerLE et qu'il est intégré à Portail Québec;

CONSIDÉRANT QUE le ministre peut conclure des ententes particulières avec les villes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville souhaite participer au service PerLE;

CONSIDÉRANT QUE l'entente vise la participation de la Ville au service PerLE et précise les responsabilités et modalités de collaboration entre les parties,

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil autorise monsieur Bernard Gaudreau, maire, et le directeur général, monsieur Daniel Le Pape à signer le protocole d'entente entre le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Neuville relatif à l'entente concernant le service PerLE.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 **BONIFICATION DU MANDAT DE L'ARCHITECTE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE À L'ÉGLISE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES**

16-06-138 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville a mandaté en décembre 2015 la firme CLCa Diana Cardas, architecte pour la réalisation des plans et devis pour l'aménagement de la bibliothèque Félicité-Angers dans l'église Saint-François-de-Sales sous la résolution 15-12-302 pour un montant de 73 500 \$ (taxes en sus);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a signé en avril 2016 une entente avec le ministère de la Culture et des Communications permettant une subvention du gouvernement du Québec pour l'aménagement de la bibliothèque, laquelle exige l'installation de gicleurs dans le bâtiment public (église Saint-François-de-Sales);

CONSIDÉRANT QUE l'obligation d'installer les gicleurs dans le bâtiment public (église Saint-François-de-Sales) a pour effet d'occasionner des tâches additionnelles et par conséquent, de modifier à la hausse les honoraires professionnels en architecture;

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale a reçu le 3 juin 2016 la bonification de l'offre de services professionnels et des honoraires de madame Diana Cardas, architecte, pour un montant additionnel de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu les recommandations favorables de Morency, avocats, relatives à l'ajout de 25 000 \$ et au respect de la Loi sur les cités et villes en matière d'octroi de contrats municipaux;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil octroi un montant additionnel de 25 000 \$ (plus taxes) au contrat octroyé par résolution no 15-12-302 afin de préparer les plans et devis et assurer le suivi des travaux d'aménagement de la bibliothèque municipale Félicité-Angers impliquant l'installation des gicleurs dans le bâtiment public (église Saint-François-de-Sales).

QUE l'ajustement des services et honoraires professionnels de madame Diana Cardas, architecte, soit inséré au contrat initial octroyé par résolution no 15-12-302.

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire no 55 99239 000 « *Surplus réservé Bibliothèque municipale* ».

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à madame Diana Cardas, architecte, et au ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7 **BONIFICATION DU MANDAT DE LA FIRME D'INGÉNIERIE WSP POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE À L'ÉGLISE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES**

16-06-139 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville a mandaté en décembre 2015 la firme d'ingénierie pour accompagner l'architecte, Diana Cardas, dans la réalisation des plans et devis pour l'aménagement de la bibliothèque Félicité-Angers dans l'église Saint-François-de-Sales sous la résolution 15-12-303 pour un montant de 44 950 \$ (taxes en sus);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a signé en avril 2016 une entente avec le ministère de la Culture et des Communications permettant une subvention du gouvernement du Québec pour l'aménagement de la bibliothèque, laquelle exige l'installation de gicleurs dans le bâtiment public (église Saint-François-de-Sales);

CONSIDÉRANT QUE l'obligation d'installer les gicleurs dans le bâtiment public (église Saint-François-de-Sales) a pour effet d'occasionner des services professionnels additionnels et de modifier à la hausse les honoraires professionnels en ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale a reçu le 6 juin 2016 la bonification de l'offre de services professionnels et des honoraires de la firme d'ingénierie WSP, présentée par monsieur Christian Lapointe, ingénieur et chargé de projet dans le dossier de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu les recommandations favorables de Morency, société d'avocats, relatives à l'ajustement des honoraires professionnels de la firme WSP pour le volet ingénierie du projet de bibliothèque municipale pour un montant additionnel de 64 818 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'ajustement des services professionnels et des honoraires demandés par la firme WSP est en respect de la Loi sur les cités et villes en matière d'octroi de contrats municipaux;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil accorde un montant additionnel de 64 818 \$ (plus taxes) au contrat octroyé par résolution no 15-12-303 afin de préparer avec l'architecte les plans et devis et assurer le suivi des travaux d'aménagement de la bibliothèque municipale Félicité-Angers en matière d'ingénierie, impliquant l'installation des gicleurs dans le bâtiment public (église Saint-François-de-Sales).

QUE l'ajustement des services et honoraires professionnels de WSP soit inséré au contrat initial octroyé par résolution no 15-12-303.

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire no 55 99239 000 « *Surplus réservé Bibliothèque municipale* ».

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Christian Lapointe, ingénieur chez la firme WSP et au ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8 ACHAT D'UN SIÈGE DE BALANÇOIRE PARENT-ENFANT POUR LE PARC DE LA FAMILLE

16-06-140 **CONSIDÉRANT QUE** la ville a procédé à un appel de proposition pour l'achat d'un siège parent-enfant pour balançoire au parc de la Famille;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise « Techsport » localisée à Rawdon a présenté la proposition d'achat la plus avantageuse pour le siège parent-enfant lequel est adapté à la structure de jeux sise au parc de la Famille;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil autorise madame Véronique Noël, coordonnatrice au Service des loisirs à procéder à l'achat du siège parent-enfant de la compagnie Techsport au montant de 900 \$ (plus taxes) pour la structure de jeux située au parc de la Famille.

QUE le montant soit pris à même le poste budgétaire no 02 11000 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9 EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN URBANISME - POSTE TEMPORAIRE

16-06-141 **CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à l'embauche d'un inspecteur en urbanisme au sein du Service de l'urbanisme pour la période de juin à décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur en urbanisme a fait l'objet d'une offre d'emploi publique;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été dûment formé pour l'analyse des candidatures retenues;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Alain satisfait les exigences de la direction générale;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général recommande la nomination de monsieur Marc-André Alain au poste temporaire d'inspecteur en urbanisme;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil nomme monsieur Marc-André Alain au poste d'inspecteur en urbanisme, et ce, pour la période de juin à décembre 2016.

QUE le salaire de l'inspecteur en urbanisme soit établi selon la grille salariale de la politique du personnel salarié de la ville de Neuville, pour le poste d'inspecteur en urbanisme, échelon 1, année 2016.

QUE ce conseil autorise le directeur général et greffier à signer le contrat de travail à durée déterminée au nom de la Ville de Neuville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SERVICE DES INCENDIES

6.1 BRIGADE DES INCENDIES — RAPPORT MENSUEL D'INTERVENTION DU MOIS DE MAI 2016

Le Service des incendies de Neuville est intervenu à deux reprises au cours du mois de mai 2016.

6.2 **NOMINATION DE MADAME CATHERINE MORIN AU POSTE DE POMPIÈRE NIVEAU 1**

16-06-142 **CONSIDÉRANT QUE** le conseil a constitué un comité de sélection pour l'étude des candidatures pour les postes de pompiers volontaires par la résolution numéro 14-06-134 lors de la séance du 26 juin 2014 lequel est composé des personnes suivantes :

- Monsieur Camil Côté, chef du Service de sécurité contre les incendies;
- Monsieur Jean-Christophe Germain;
- Monsieur Jean-Sébastien Raymond;
- Monsieur Michel Bernier, conseiller au siège no 6;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination pour un poste de pompier niveau 1;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection constitué par le conseil s'est réuni pour procéder à la nomination d'une pompière niveau 1;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil nomme madame Catherine Morin au poste de pompière niveau 1.

QUE l'embauche de madame Catherine Morin est sujette à une période de probation d'un an, qui inclue la formation nécessaire demandée par le chef pompier de la ville de Neuville.

QUE son salaire soit fixé selon la politique salariale des pompiers en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Aucun point à l'ordre du jour.

8. **SERVICE DE L'URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

8.1 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT UNE DÉROGATION MINEURE AFFECTANT L'IMMEUBLE SIS AU 35 ROUTE 138**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

8.2 **DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ALIÉNATION ET L'UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE LES LOTS 3 507 436 ET 3 507 003 (SUR ROUTE 138)**

16-06-143 **CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports s'adresse à la CPTAQ pour obtenir une autorisation d'aliénation et d'utilisation à des fins autres que l'agriculture les lots 3 507 436 et 3 507 003 dans le cadre de travaux de stabilisation d'un talus en bordure de la route 138;

CONSIDÉRANT QUE les parties de lot en question constituent des parcelles résiduelles qui ne sont pas présentement en culture;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne des travaux d'utilité publique nécessaire au maintien du bon état de la route 138;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme à sa réunion du 4 mai 2016 a analysé la demande;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil appuie la demande du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à la CPTAQ afin d'autoriser l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture les lots 3 507 436 et 3 507 003 dans le cadre de travaux de stabilisation d'un talus en bordure de la route 138.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 57.2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 57 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

16-06-144 CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du 7 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 57.2 modifiant le règlement numéro 57 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a tenu une assemblée publique de consultation le 6 juin 2016;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement no 57 de la ville de Neuville afin de modifier les modalités exigées à un promoteur;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement modificateur numéro 57.2 et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil adopte le règlement numéro 57.2 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux afin de préciser les standards de construction et les responsabilités du requérant et de la ville de Neuville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 104.6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 104 AFIN D'AJOUTER L'USAGE SPÉCIFIQUE « MINI-ENTREPÔTS » À LA ZONE C-5

16-06-145 CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 104 de la ville de Neuville est entré en

vigueur le 13 novembre 2013 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage afin d'ajouter l'usage spécifique « mini-entrepôts » à la zone C-5;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par monsieur Michel Bernier, conseiller au siège numéro 6 lors de la séance ordinaire du 6 juin 2016;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement numéro 104.6 en vue de modifier le règlement de zonage numéro 104 de la ville de Neuville afin d'ajouter l'usage spécifique « mini-entrepôts » à la zone C-5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SERVICE DES LOISIRS

9.1 CALENDRIER D'UTILISATION DES ROUTES MUNICIPALES 2016

Le rapport d'utilisation des routes municipales préparé par le Service des loisirs est déposé au conseil pour information. Ce calendrier est disponible sur le site Internet de la ville.

9.2 EMBAUCHE DU PERSONNEL AU PROGRAMME DE CAMP DE JOUR 2016

16-06-146 **CONSIDÉRANT QUE** les postes de moniteur ont été affichés dans le journal Le Soleil Brillant du mois de mars et avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a entrepris un processus de sélection afin de procéder à l'embauche de l'équipe de moniteurs au programme de camp de jour 2016;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été dûment formé pour l'analyse des candidatures retenues;

CONSIDÉRANT QUE les taux horaires des employés du camp de jour 2016 sont établis selon la politique salariale en vigueur;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ces embauches soient effectives à compter du 10 mai 2016;

QUE ce conseil accepte l'embauche du personnel du camp de jour tel que présenté ci-dessous.

Assistante responsable :	Frédérique Tremblay;
Moniteur en chef :	Cédric Charrois-Durand;
Monitrice polyvalente :	Pascale Sauvageau;
Moniteurs de groupe :	Frédéric Thibodeau; Anthony Hamelin; Sovan Quirion; Marie-Claude Paquet; Geneviève Lizotte; William Labrecque; Alysson

Paquet; Rosalie Garneau; Béatrice Sauvageau; Joannie Francoeur; Vicky Francoeur; Molly Girard; Anabel Montmigny; Émilie Fontaine; Andréanne Bouchard.
Aide-moniteur : Luca Côté; Dayla-Camille Taillefer; Thomas Gagnon; Marillon Girard; Alexandre Chouinard; Ashley Fortin.
Monitrice accompagnatrice : Kim Bédard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 ACCRÉDITATION DES ORGANISMES

9.3.1 ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE NEUVILLE

16-06-147 **CONSIDÉRANT QUE** « L'Association de gens d'affaires de Neuville » a été accréditée pour l'année 2015 comme organisme bénéficiant des services de la ville;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif des loisirs et de la culture recommande le maintien de l'accréditation pour une période d'un an;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil accepte le maintien de l'accréditation de l'organisme « Association des gens d'affaires de Neuville » comme reconnu, et consent à ce que la trésorière leur verse la somme de 1 500 \$ en contribution financière pour l'année 2016.

QUE cette contribution soit conditionnelle à ce que l'association organise au moins une activité ouverte aux citoyens afin de faire connaître leurs services auprès de la population neuvilleoise et des environs au cours de la prochaine année d'accréditation.

QUE le conseil attribue, en vertu de la *Politique d'accréditation des organismes et regroupements du milieu*, le type de soutien de niveau supérieur.

QUE le montant soit pris à même le poste budgétaire no 02 19000 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3.2 ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE MAÏS SUCRÉ DE NEUVILLE

16-06-148 **CONSIDÉRANT QUE** « l'Association des producteurs de maïs sucré de Neuville » a été accréditée pour l'année 2015 comme organisme bénéficiant des services de la ville;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif des loisirs et de la culture recommande le maintien de l'accréditation pour une période d'un an;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil accepte le maintien de l'accréditation de l'organisme « Association des producteurs de maïs sucré de Neuville » comme reconnu pour l'année 2016.

QUE le conseil attribue, en vertu de la *Politique d'accréditation des organismes et regroupements du milieu*, le type de soutien de niveau régulier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3.3 DÉJEUNER RENCONTRE L'ENVOLEE DE NEUVILLE

16-06-149 **CONSIDÉRANT QUE** l'organisme « Déjeuner rencontre l'Envolée de Neuville » a été accrédité pour l'année 2015 comme organisme bénéficiant des services de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif des loisirs et de la culture recommande le maintien de l'accréditation pour une période d'un an;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil accepte le maintien de l'accréditation de l'organisme « Déjeuner rencontre l'Envolée de Neuville » comme reconnu, et consent à ce que la trésorière leur verse la somme de 500 \$ en contribution financière pour l'année 2016.

QUE le conseil attribue, en vertu de la *Politique d'accréditation des organismes et regroupements du milieu*, le type de soutien de niveau intermédiaire.

QUE le montant soit pris à même le poste budgétaire no 02 19000 996

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3.4 CERCLE DE FERMIERES DE NEUVILLE

16-06-150 **CONSIDÉRANT QUE** le « Cercle de Fermières de Neuville » a été accrédité pour l'année 2015 comme organisme bénéficiant des services de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif des loisirs et de la culture recommande le maintien de l'accréditation pour une période d'un an;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil accepte le maintien de l'accréditation de l'organisme le « Cercle de Fermières de Neuville » comme reconnu pour l'année 2016.

QUE le conseil attribue, en vertu de la *Politique d'accréditation des organismes et regroupements du milieu*, le type de soutien de niveau supérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3.5 CHORALE DE NEUVILLE

16-06-151 **CONSIDÉRANT QUE** la « Chorale de Neuville » a été accréditée pour l'année 2015 comme organisme bénéficiant des services de la Ville.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif des loisirs et de la culture recommande le maintien de l'accréditation pour une période d'un an.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil accepte le maintien de l'accréditation de l'organisme « Chorale de Neuville » comme reconnu pour l'année 2016.

QUE le conseil attribue, en vertu de la *Politique d'accréditation des organismes et regroupements du milieu*, le type de soutien de niveau régulier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3.6 CHŒUR NEUVILLOIS

16-06-152 **CONSIDÉRANT QUE** le « Chœur Neuvillois » a été accrédité pour l'année 2015 comme organisme bénéficiant des services de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif des loisirs et de la culture recommande le maintien de l'accréditation pour une période d'un an;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil accepte le maintien de l'accréditation de l'organisme le « Chœur Neuvillois » comme reconnu, et consent à ce que la trésorière leur verse la somme de 400 \$ comme contribution financière pour l'année 2016.

QUE le conseil attribue, en vertu de la *Politique d'accréditation des organismes et regroupements du milieu*, le type de soutien de niveau régulier.

QUE le montant soit pris à même le poste budgétaire no 02 19000 996

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3.7 CLUB FADOQ, L'OASIS DE NEUVILLE

16-06-153 **CONSIDÉRANT QUE** le « Club FADOQ, l'Oasis de Neuville » a été accrédité pour l'année 2015 comme organisme bénéficiant des services de la ville;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif des loisirs et de la culture recommande le maintien de l'accréditation pour une période d'un an;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil accepte le maintien de l'accréditation de l'organisme « Club FADOQ, l'Oasis de Neuville » comme reconnu, et consent à ce que la trésorière leur verse la somme de 600 \$ en contribution financière pour l'année 2016.

QUE le conseil attribue, en vertu de la *Politique d'accréditation des organismes et regroupements du milieu*, le type de soutien de niveau supérieur.

QUE le montant soit pris à même le poste budgétaire no 02 19000 996

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3.8 ASSOCIATION DES FÊTES GOURMANDES DE NEUVILLE

16-06-154 **CONSIDÉRANT QUE** « l'Association des Fêtes Gourmandes de Neuville » a été accréditée pour l'année 2015 comme organisme bénéficiant des services de la ville;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Fêtes Gourmandes de Neuville est déjà assujettie à un contrat avec la Ville de Neuville;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif des loisirs et de la culture recommande le maintien de l'accréditation pour une période d'un an;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil accepte le maintien de l'accréditation de l'organisme « l'Association des Fêtes Gourmandes de Neuville » comme reconnu, et consent à ce que la trésorière leur verse la somme de 11 250 \$ en contribution financière pour l'année 2016 en respect du contrat signé.

QUE le conseil lui attribue le niveau régulier en vertu de la *Politique d'accréditation des organismes et regroupements du milieu*, en respect avec le contrat intervenu avec la Ville de Neuville pour l'année 2016.

QUE le montant soit pris à même le poste budgétaire no 02 19000 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3.9 NEUVILLE SE SOUVIENT

16-06-155 **CONSIDÉRANT QUE** le comité « Neuville se souvient » a été accrédité pour l'année 2015 comme organisme bénéficiant des services de la ville;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif des loisirs et de la culture recommande le maintien de l'accréditation pour une période d'un an;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil accepte le maintien de l'accréditation du comité « Neuville se souvient » comme reconnu pour l'année 2016.

QUE le conseil attribue, en vertu de la *Politique d'accréditation des organismes et regroupements du milieu*, le type de soutien de niveau régulier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3.10 HÉRITAGE NEUVILLOIS

16-06-156 **CONSIDÉRANT QUE** l'organisme « Héritage Neuvillois » a transmis une demande d'accréditation afin d'être reconnu comme organisme bénéficiant des services de la ville;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif des loisirs et de la culture recommande le maintien de l'accréditation pour une période d'un an;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil accepte le maintien de l'accréditation de l'organisme « Héritage Neuvillois » comme reconnu pour l'année 2016.

QUE le conseil attribue, en vertu de la *Politique d'accréditation des organismes et regroupements du milieu*, le type de soutien de niveau régulier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3.11 FABRIQUE DE NEUVILLE

16-06-157 **CONSIDÉRANT QUE** la « Fabrique de Neuville » a été accréditée pour l'année 2015 comme organisme bénéficiant des services de la ville;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif des loisirs et de la culture recommande le maintien de l'accréditation pour une période d'un an;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil accepte le maintien de l'accréditation de la « Fabrique de Neuville » comme reconnue, et consent à ce que la trésorière leur verse la somme de 200 \$ comme contribution financière pour l'année 2016.

QUE le conseil attribue, en vertu de la *Politique d'accréditation des organismes et regroupements du milieu*, le type de soutien de niveau régulier.

QUE le montant soit pris à même le poste budgétaire no 02 19000 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3.12 JOURNÉES DE LA CULTURE

16-06-158 **CONSIDÉRANT QUE** le comité des « Journées de la culture » a été accrédité pour l'année 2015 comme organisme bénéficiant des services de la ville;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif des loisirs et de la culture recommande le maintien de l'accréditation pour une période d'un an;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil accepte le maintien de l'accréditation de l'organisme les « Journées de la culture » comme reconnue, et consent à ce que la trésorière leur verse la somme de 500 \$ comme contribution financière pour l'année 2016.

QUE le conseil attribue, en vertu de la *Politique d'accréditation des organismes et regroupements du milieu*, le type de soutien de niveau régulier.

QUE le montant soit pris à même le poste budgétaire no 02 19000 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3.13 MAISON DES JEUNES DE NEUVILLE

16-06-159 **CONSIDÉRANT QUE** la « Maison des jeunes de Neuville » a été accréditée pour l'année 2015 comme organisme bénéficiant des services de la ville;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif des loisirs et de la culture recommande le maintien de l'accréditation pour une période d'un an;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil accepte le maintien de l'accréditation de l'organisme la « Maison des jeunes de Neuville » comme reconnu pour l'année 2016.

QUE le conseil attribue, en vertu de la *Politique d'accréditation des organismes et regroupements du milieu*, le type de soutien de niveau supérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3.14 SOCIÉTÉ PROVANCHER D'HISTOIRE NATURELLE DU CANADA

16-06-160 **CONSIDÉRANT QUE** la « Société Provancher d'histoire naturelle du Canada » a été accréditée pour l'année 2015 comme organisme bénéficiant des services de la ville;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif des loisirs et de la culture recommande le maintien de l'accréditation pour une période d'un an;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil accepte le maintien de l'accréditation de l'organisme « Société Provancher d'histoire naturelle du Canada » comme reconnu, et consent à ce que la trésorière leur verse la somme de 2 000 \$ comme contribution financière pour l'année 2016.

QUE le conseil attribue, en vertu de la *Politique d'accréditation des organismes et regroupements du milieu*, le type de soutien de niveau intermédiaire.

QUE le montant soit pris à même le poste budgétaire no 02 19000 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3.15 SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL – CONFÉRENCE NEUVILLE

16-06-161 **CONSIDÉRANT QUE** la « Société Saint-Vincent de Paul – Conférence Neuville » a été accréditée pour l'année 2015 comme organisme bénéficiant des services de la ville;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif des loisirs et de la culture recommande le maintien de l'accréditation pour une période d'un an;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE conseil accepte le maintien de l'accréditation de l'organisme « Société Saint-Vincent de Paul – Conférence Neuville » comme reconnu, et consent à ce que la trésorière leur verse la somme de 375 \$ comme contribution financière pour l'année 2016.

QUE le conseil attribue, en vertu de la *Politique d'accréditation des organismes et regroupements du milieu*, le type de soutien de niveau régulier.

QUE le montant soit pris à même le poste budgétaire no 02 19000 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 **RECONDUCTION ET NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF DES LOISIRS ET DE LA CULTURE (CCLC)**

16-06-162 **CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a créé un comité consultatif des loisirs et de la culture (CCLC) en vertu de la résolution 98-06-130.2 en date du 1^{er} juin 1998;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif des loisirs et de la culture a pour mandat d'étudier et de faire des recommandations au conseil municipal pour les dossiers relatifs aux différents services en matière de loisirs, d'activités culturelles, communautaires et sportives;

CONSIDÉRANT QUE les mandats des membres actuels ont atteint le terme de deux ans;

CONSIDÉRANT QUE les membres actuels ont fait savoir à la direction leur intérêt à poursuivre le mandat dans ce comité;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Maxime Lévesque a fait connaître son désir de participer aux activités du Comité consultatif des loisirs et de la culture;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil reconduit le mandat des personnes suivantes au sein du comité consultatif des loisirs et de la culture pour une durée de 2 ans :

- Mesdames Lise Huntington et Marie Fradette
- Madame Magali Frenette, conseillère au siège no 2;
- Monsieur Hugo Morin, et;
- Monsieur Dominic Garneau, conseiller au siège no 5;

QUE le conseil nomme également monsieur Maxime Lévesque au sein du CCLC pour un mandat de 2 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. **TRÉSORERIE**

10.1 **PRÉSENTATION DES COMPTES**

16-06-163 Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2016, au montant de 320 664.54 \$ et l'approuvent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Manon Jobin, trésorière de la Ville de Neuville, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses au montant total de 320 664.54 \$. En foi de quoi, je signe ce certificat ce 8^e jour du mois de juin 2016.

Manon Jobin, trésorière

10.2 REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS 38-1 ET 38 (38.2)

16-06-164 **CONSIDÉRANT QUE** conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Neuville souhaite emprunter par billet un montant total de 325 500 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
38(38-2)	301 400 \$
38-1	24 100 \$

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 325 500 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 38(38-2) et 38-1 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire M. Bernard Gaudreau et la trésorière, Mme Manon Jobin;

QUE les billets soient datés du 14 juin 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	61 400 \$
2018	63 200 \$
2019	65 000 \$
2020	67 000 \$
2021	68 900 \$ (à payer en 2021)
2021	0 \$ (à renouveler)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 **ÉMISSION PAR BILLETS RELATIFS AUX RÈGLEMENTS 38-1 ET 38 (38.2)**

16-06-165 **IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

QUE la Ville de Neuville accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 14 juin 2016 au montant de 325 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 38(38-2) et 38-1. Ce billet est émis au prix de 98.631, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

61 400 \$	1.60 %	14 juin 2017
63 200 \$	1.70 %	14 juin 2018
65 000 \$	1.80 %	14 juin 2019
67 000 \$	1.90 %	14 juin 2020
68 900 \$	2.00 %	14 juin 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4 **AUTORISATION DE PAIEMENT – QUOTE-PART À LA RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF**

16-06-166 **CONSIDÉRANT QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a transmis une facture au montant 17 500.16 \$ représentant le premier versement de la quote-part pour le service de la vidange des fosses septiques sur le territoire de la ville de Neuville pour l'année 2016;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil autorise la trésorière à procéder au paiement de la facture de 17 500.16 \$ constituant le premier de trois versements pour l'année 2016;

QUE cette dépense soit répartie au poste budgétaire no 02 49000 951 « Quote-part Régie régionale ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.5 **AUTORISATION DE PAIEMENT – REBOISEMENT LES CENT FRONTIÈRES**

16-06-167 **CONSIDÉRANT QUE** Reboisement Les Cent Frontières inc. a dûment été mandaté par la Ville de Neuville pour réaliser le projet d'aménagement paysager de la zone de jeux d'eau du parc de la Famille (résolution no 15-12-274);

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement paysager de la zone de jeux d'eau du parc de la Famille ont débuté le ou vers le 18 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a reçu la recommandation de paiement no 2 de l'architecte paysagiste, madame Marie-France Turgeon du Groupe Espace Vie, le 26 mai 2016 validant les travaux réalisés selon l'échéancier prévu;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de madame Marie-France Turgeon, architecte paysagiste, est de procéder au paiement de la facture no 11072 de Reboisement Les Cent Frontières pour un montant de 101 479.87 \$, incluant la retenue de 10 % et les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil autorise la trésorière à procéder au 2e paiement au montant de 101 479,87 \$ (taxes incluses et retenue de 10 %) à l'entreprise Reboisement Les Cent Frontières inc. tel que spécifié dans l'avis de recommandation de l'architecte paysagiste, madame Marie-France Turgeon.

QUE cette somme soit prise à même le poste budgétaire no 23 08000 721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. **AFFAIRES NOUVELLES**

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 20 h 15 pour se terminer à 20 h 54. Les membres du conseil répondent aux diverses questions.

13. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire lève la séance à 20 h 54.

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

Bernard Gaudreau
Maire

Manon Jobin
Trésorière et greffière adjointe